



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES
SECAE/SQ/rm/N° 112

PARIS, LE 9 JAN. 2009

Monsieur le Président,

Chu Pierre,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français le texte référencé :

16891/08 :« Décision du Parlement européen et du Conseil portant nomination du contrôleur européen de la protection des données et du contrôleur adjoint ».

Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant le Parlement français, il n'est pas prévu de réunion des commissions chargées des affaires européennes avant son adoption par le Conseil de l'Union européenne le 12/01/2009, date à laquelle a été fixée la fin de la procédure écrite diligentée le 08/01/2009 sur ce texte.

Le recours à cette procédure écrite fait suite à une contrainte de délais. La première session du Conseil de l'Union européenne se tiendra le 19 janvier 2009. Or, le contrôleur européen de la protection des données et son adjoint doivent prendre leurs fonctions le 17 janvier 2009, le mandat des actuels titulaires expirant le 16 janvier.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir examiner ce texte selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position avant la fin de la procédure écrite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bien au plaisir = td,


Bruno LE MAIRE

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale
33, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D3/SF/VA

Paris, le 12 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 9 janvier 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence du projet de décision du Parlement européen et du Conseil portant nomination du contrôleur européen de la protection des données et du contrôleur adjoint (document E 4210).

Ce texte devrait être examiné le 12 janvier 2009 par le Conseil.

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Le texte a pour objet de désigner, pour une durée de cinq ans à compter du 17 janvier 2009, le contrôleur européen de la protection des données et le contrôleur adjoint. M. Peter Hustinx serait reconduit dans ses fonctions de contrôleur européen de la protection des données et M. Giovanni Buttarelli deviendrait son contrôleur adjoint, succédant à M. Joaquin Bayo Delgado.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Bruno LE MAIRE
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07